

Championnat Départemental Voile Performance Dériveurs

DIMANCHE 8 OCTOBRE 2023

Baie de QUIBERON / grade 5b

Autorité Organisatrice : Yacht Club de Carnac

Championnat départemental
dériveurs YCC
Groupe WhatsApp



Groupe WHATSAPP : <https://chat.whatsapp.com/LVJDU2YHUUrGuJcCi0NsQ9>

Nb : le groupe WhatsApp pourra être utilisé par l'AO en plus du site internet pour communiquer les IC, jury, avenant et pour l'émargement aller et retour.

Les IC seront disponibles le 8/10/23 au plus tard sur le site internet :

<https://www.yccarnac.com/regates-morbihan/regate-departementale-deriveur>

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe,
- 1.3. Les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables, ainsi que le règlement du championnat de Bretagne.
- 1.4. En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1. La régate est ouverte à tous les bateaux des classes : IND

3.1.1. Les bateaux admissibles doivent s'inscrire directement en ligne sur le site avant le 08 Octobre 2023.

Adresse lien inscription : <https://www.yccarnac.com/regates-morbihan/regate-departementale-deriveur>

Les inscriptions de dernières minutes sur place seront tolérées dans la limite du raisonnable ...

3.2. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

4.1.

Dériveur double : 25 €uros avec majoration le JEUDI 5 OCTOBRE : 30€

Dériveur solitaire : 13 €uros avec majoration le JEUDI 5 OCTOBRE : 18€

4.2 Toute annulation d'inscription ne vaudra pas remboursement sauf sur justificatif médical avec des frais administratif de 5€ gardé par l'organisation.

5. PROGRAMME

5.1. Confirmation d'inscription : **pas de confirmation d'inscription sauf si vous êtes appelé par l'AO**

5.2. Jours de course :

Dimanche 8 octobre 2023 - 11h : Premier signal d'avertissement pour une à plusieurs course(s) à suivre

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées selon la Prescription Fédérale.

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : **Type Banane ou Type Trapèze**

8. SYSTEME DE PENALITE

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.(comportant un virement et un empannage)

9. CLASSEMENT

- 9.1** **1** course validée est nécessaire pour valider la compétition.
- 9.2** a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
 b) Quand de 4 à 8 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
 c) Quand **9** courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.
- 9.3** La règle A5.3 s'applique.

10. COMMUNICATION

10.1 Le tableau officiel d'information sera consultable en ligne à l'adresse <https://www.yccarnac.com/regates-morbihan/regate-departementale-deriveur>

10.2 Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

12. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

YACHT CLUB de CARNAC - Tél. : 02.97.52.66.44 - Email : regate@yccarnac.com

Site internet: www.yccarnac.com / www.facebook.com/YachtClubCarnac